ACADEMIE DE POITIERS

COLLEGE JEAN MONNET
Rue du Temple
79120 LEZAY
0790017p

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 11 juin 2021

Date de la séance : 24 juin 2021

Présidence de : Mme Lise Ialamov

Quorum : 13

Nombre des présents : 16

Nombre d'absents excusés : 8

ORDRE DU JOUR

Préambule : - Approbation du PV de la séance du 22/03/2021

ORDRE DU JOUR

Préambule : - Approbation du PV de la séance du 22/03/2021 .

I/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE
Rentrée inclusive 2021.

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL
1. Dotation ASSEDUS 2021-2022.
2. Logements de fonction.
3. Conventions :
   - Adhésion à un groupement de commandes de surgelés
   - Maintenance des matériels incendie
   - Service restauration

III/ QUESTIONS FINANCIERES
1. Répartition des crédits pédagogiques globalisés.
2. Prélèvement sur fonds de roulement.
3. Décisions Budgétaires Modificatives.

IV/ QUESTIONS DIVERSES
Il s'agit de questions que des membres souhaiteraient ajouter à l'ordre du jour.
Dans ce cas, ils doivent les adresser au chef d'établissement 48h au plus tard avant la tenue de la séance.

4 Annexe (nombre – titre) : conventions – crédits globalisés -

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 24 juin 2021

Séance du Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Lise Ialamov	x						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	x						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	x						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. MAZIN Jean-Claude	x						
		Mme VACHON Séverine		x					
	Groupement communes								
	Commune siège	Mme QUINTARD-MELOUKI Jacqueline			x				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie			x				
		Mme NICOLAS Jacqueline	x						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	M. BREGEAS Arnaud	x						
		Mme CANTET Margot	x						
		Mme LETOQUART Nathalie	x						
		Mme LOOSEN Aurore	x						
		Mme MOLINARI Elise	x						
		M. PAILLAT Simon			x	M. JOULIN Olivier	x		
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	x						
		Mme NOCQUET Emmanuelle			x				
PARENTS D'ELEVE	Parents d'Elèves	Mme TRIBOT Lydie			x				
		M. GIACALONE Patrick			x				

		Mme BUTRÉ Cécile	x						
		Mme TROUBLÉ Aurélie				Mme Laurence Melin	x		
		Mme BRAGE Stéphanie			x				
		Mme DELAGARDE Claire			x				
	Elèves	Mme GUICHET--ZWANG Amandine	x						
		Mme SIBEN Maud	x						

Le quorum étant atteint, Mme Lise Ialamov, Principale, en sa qualité de Présidente du conseil d'administration ouvre la séance à 18h24.

Elle remercie chaleureusement les membres pour leur présence à cette séance qui se déroulera toujours de façon particulière en distanciel. Compte tenu de cette modalité, Mme Lise Ialamov propose que la rédaction du PV soit partagée entre Monsieur David Rodier, adjoint gestionnaire, Mme Beaumont et elle-même.

La Présidente rappelle la procédure pour demander la parole et informe les membres du conseil que les caméras seront coupés pendant la séance.

Elle procède alors à l'appel. Chaque membre est nommé, un test de micro est réalisé en même temps. Son nom est alors coché sur la feuille de présence tenue par la Présidente.

La Présidente présente alors l'ordre du jour.

I. Vie pédagogique et éducative

Mme Ialamov rappelle combien le Collège Jean Monnet tient au qualificatif d'inclusif pour déterminer la qualité du travail de ses équipes. Aussi, même si les conventions ne sont pas encore prêtes et qu'elles ne peuvent être présentées au CA avant la rentrée, elle rappelle les grandes lignes des projets qui tracent en détails le portrait de notre établissement.
Le Projet Eloquence ouvert aux élèves de 3e et qui propose un travail approfondi de l'oral, des interventions de professionnels du droit et des comédiens.
Un EPI sur l'esclavage accompagné d'une visite à La Rochelle au Musée du Nouveau Monde.
La participation à la semaine de la presse pour mieux s'initier à la lecture des médias.
Un projet de résidence ECLAIRCIES qui devrait permettre un travail avec l'EPHAD, l'école primaire, la Mairie sur les médias également.
« Equidés pour l'équité » qui devrait mettre en valeur les élèves à besoins éducatifs particuliers au travers de projets menés par le centre « loup-garou » de Lezay : soins aux poneys, théâtre, bricolage à raison d'une matinée par quinzaine puis d'une présentation en fin de période aux autres élèves de la classe.

Un séjour scolaire en Espagne si le protocole sanitaire le permet.
Un projet mené par un professeur d'EPS et un professeur d'anglais sur le street art.
Un projet d'aménagement de la cour et de tous les espaces extérieurs en lien avec le Conseil de la vie collégienne.
Et bien d'autres projets qui tous concourent à offrir à nos élèves ce dont ils ont le plus besoin : une ouverture sur le monde extérieur et la culture sous toutes ses formes.

II. Fonctionnement général

II.1 Dotation ASSEDU 2021-2022

Comme tous les ans, Madame la Rectrice a informé les établissements scolaires de leur dotation budgétaire d'assistants d'éducation pour la rentrée prochaine. Ainsi, pour le collège de Lezay, et comme les années précédentes, le collège sera doté de 3.75 ETP.

Dès lors, la Présidente demande l'autorisation au conseil d'administration de recruter jusqu'à 3.75 ETP d'assistants d'éducation.

Les membres du conseil d'administration autorisent-ils le chef d'établissement à recruter pour l'année scolaire 3.75 ETP assistants d'éducation.

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à recruter pour l'année scolaire 2021-2022 3.75 ETP d'assistants d'éducation.
Acte n° 47

II.2 Logements de fonction.

Le logement N°1 était occupé, par **nécessité absolue de service**, jusqu'à fin février dernier par L. Glotin Luc, agent de maintenance qui est parti à la retraite. Il a été remplacé par M. Belly Jean-Luc qui a souhaité bénéficier de ce logement. Après consultation de la Direction de l'Education du Conseil Départemental, le service a fait savoir au collège que les agents de maintenance ne pouvaient plus bénéficier d'un logement de fonction par nécessité absolue de service mais par **convention d'occupation précaire** et donc paiement d'un loyer et de toutes les charges (eau, électricité, chauffage).
Il est demandé au conseil d'administration de voter pour ou contre l'attribution de ce logement à M. Belly par convention d'occupation précaire.

Le débat s'engage sur la différence entre **nécessité absolue de service** et **convention d'occupation précaire.** Certains expriment leur regret que le logement attribué à l'agent de maintenance soit d'une part payant, d'autre part et en conséquence que ce changement de statut implique donc une *non-obligation* d'assurer la fermeture de l'établissement le soir après le départ de tous. Or, dans les faits, M. Belly assure la fermeture le soir.

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 1
Les membres du conseil d'administration acceptent l'attribution de ce logement à M. Jean-Luc Belly par convention d'occupation précaire.
Acte n° 50

II.3. Conventions :
- Adhésion à un groupement de commandes de surgelés

Le gestionnaire rappelle que le collège adhère aux différents marchés mis en place la l'AGAPE 79, gérée par le Lycée Jean Macé de Niort. Le marché des produits surgelés arrive à échéance en décembre 2021. Il est demande aux membres du conseil d'administration d'adhérer au nouveau marché qui entre en vigueur du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2025 au plus tard.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration acceptent l'adhésion au nouveau marché des produits surgelés entrant en vigueur du 01/01/2022 au 31/12/2025 au plus tard.
Acte n° 49

- Maintenance des matériels incendie

De même, le marché de maintenance des matériels incendie et de désenfumage arrive à échéance le 31 aout 2021. Ce marché permet d'effectuer des économies significatives sur l'entretien et le renouvellement des extincteurs arrivés en limite d'utilisation. Ce marché est effectif du 01 septembre 2021 au 31 aout 2025 au plus tard.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration acceptent l'adhésion au marché de maintenance des matériels incendie et de désenfumage effectif du 01 septembre 2021 au 31 aout 2025 au plus tard.
Acte n° 53

- Service restauration

Le service restauration est de la compétence du Conseil Départemental. La commission permanente, dans sa délibération N°61A du 10 mai 2021 a apporté quelques modifications que le conseil d'administration doit adopter afin qu'elles puissent être appliquées au collège : modifications des dates de délibération en 2020.

Lucile Billerot, CPE, rappelle que depuis le début de la pandémie, le collège a été soumis à un régime très lourd pour assurer la restauration des élèves dans le respect du protocole sanitaire.

Pour mémoire, les services ont été découpés afin que les élèves soient accueillis par classe et éloignés les uns des autres (1,5 m). Le service de restauration s'en est trouvé allongé.
Alors même que les ASSEDUS étaient en poste au SELF, ils ne pouvaient assurer la surveillance dans la cour. Le Rectorat, conscient de ce problème a accordé un mi-temps supplémentaire et nous l'en remercions. Ce sont donc les ASSEDUS, AESH et l'administration qui, à ce jour encore, concourent à la restauration des élèves en distribuant pain et eau.
M. Mazin, conseiller départemental, s'étonne qu'un mi-temps n'ait pas été octroyé au collège par le Conseil départemental. Mme Ialamov explique alors qu'un agent du collège étant malade et à mi-temps thérapeutique (ou parfois en arrêt maladie complet) il a été impossible d'obtenir un complément régulier : un mi-temps *plus un mi-temps de complément*.
A cette occasion, Mme Ialamov remercie tous les personnels non impliqués d'ordinaire dans la demi-pension d'avoir fourni beaucoup d'efforts durant leur pause.
Mme Billerot conclut qu'il faut envisager d'autres solutions l'an prochain si un nouveau protocole sanitaire est mis en place.

Résultats du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration acceptent les modifications proposées par le Conseil Départemental.
Acte n° 51

Sortie d'une élève déléguée (Amandine Guichet-Zwang)

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1.Répartition des crédits pédagogiques globalisés

Comme chaque année, le Rectorat octroie une dotation des crédits pédagogiques globalisés. Celle-ci est utilisée pour couvrir les dépenses concernant les manuels scolaires, les droits de reproduction et les carnets de correspondance. Le montant de la dotation pour l'année 2021 est de 400 €. Le reliquat des années précédentes est de 2870,63 €. La répartition suivante est proposée à l'approbation du conseil d'administration.

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration acceptent la répartition proposée par l'agent gestionnaire.
Acte n° 48

III.2. Prélèvement sur fonds de roulement.

Les coûts de viabilisation et notamment ceux d'électricité sont en nette augmentation.

De plus, la prise en charge des travaux de peinture et des enduits du logement N°1 occupé par l'agent de maintenance n'est plus prise en charge par le conseil départemental et est donc à la charge du collège.

L'achat de chaises dégradées a été également effectué. En conséquence, un prélèvement d'un montant de 2000 € est demandé aux membres du conseil d'administration.
1000 € pour la viabilisation et 1000 € pour les différents achats.

Résultats du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration acceptent un prélèvement de 2000€ sur fonds de réserve pour viabilisation et divers achats.
Acte n° 52

III.3. Décisions Budgétaires Modificatives.

Le gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des décisions budgétaires modificatives non soumises au vote.
L'octroi de subventions par le Conseil Départemental de subvention au titre de l'achat local d'un montant de 377,70 € et de 753.70 € pour les cycles de menus depuis janvier 2021.
Une autre subvention départementale au titre des crédits pour la découverte culturelle et orientation d'un montant de 2835,67 € pour l'année 2021 ainsi que le reliquat de l'année 2020 porte le montant total de ces crédits à 4008,25 €.

De plus, le reversement à la collectivité de rattachement au titre de la régulation du quotient familial des tarifs de restauration des familles s'élève à 791.06 € pour la période de janvier à mars 2021.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Laurence Melin demande l'autorisation de poser une question même si celle-ci n'a pas été portée à la connaissance des membres du CA auparavant.

Il s'agit d'une évaluation informelle des ateliers TOP. Mme Ialamov propose à Mme Melin de transmettre cette évaluation informelle pour avis aux professeurs par écrit.

La séance est levée à 19h19.

Secrétaires de séance

Mme Lise Ialamov

M. David Rodier

Présidente du

Conseil d'Administration